

Leur rôle clé dans l'évasion fiscale

Indicateur significatif :

leur présence dans les paradis fiscaux

- Il n'existe pas d'indicateur permanent officiel de l'évasion fiscale qui ait été bâti (ni de la part des Etats, ni de la part des Institutions internationales de toute nature), qui puisse servir de référence officielle commune. Cette non-existence malgré les enjeux considérables constitue un élément supplémentaire de l'absence de volonté réelle de lutter contre ce fléau. Imaginons un instant, par exemple, que la Commission Européenne (et son Commissaire aux Finances) lutte contre l'évasion fiscale avec la même énergie qu'elle déploie pour faire respecter la norme du déficit budgétaire de 3% du PIB, l'évasion fiscale aurait été jugulée dans un premier temps puis considérablement diminuée. Ce n'est malheureusement pas le cas ...

Il s'agit d'une contradiction pour le citoyen lambda. Il s'agit d'une forme de cohérence pour les adeptes de la globalisation financière dérégulée.

- L'approche consistant à tenter de démasquer exhaustivement les stratagèmes, tous plus sophistiqués les uns que les autres, utilisés pour mettre en œuvre l'évasion fiscale constitue une piste hasardeuse, tant elle porte en elle le risque de se perdre dans un maquis inextricable de schémas utilisant les réglementations fiscales des multiples pays que les organisateurs du trafic de l'évasion fiscale visitent à la seule fin d'atteindre leur objectif d'évasion. Il ne faut pas combattre sur le même terrain que les trafiquants experts. Il faut trouver un autre terrain pour combattre ce « pillage de la richesse des nations » pour reprendre l'expression de Gabriel Zucman.

- Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce sont les fiscotrafiquants eux-mêmes qui fournissent le meilleur indicateur qui soit de l'ampleur et de l'intensité du trafic d'évasion fiscale. A la différence du narcotrafiquant qui ne va pas communiquer sur les ressources qu'il met en œuvre pour l'organisation de son trafic, les fiscotrafiquants fournissent eux-mêmes une batterie d'indicateurs constituée de trois paramètres : les pays d'implantation, le nombre de bureaux par pays d'implantation, les effectifs par implantation ...

- Le terrain de jeu des fiscotrafiquants est mondial et leurs actions sont menées de manière systématiquement globale.

- La consultation des sites officiels de ces fiscotrafiquants permet d'accéder facilement aux deux paramètres suivants : pays d'implantation, nombre de bureaux par pays d'implantation. C'est ce qui est esquissé ici.

- **Présence dans 63 paradis fiscaux sur les 79 scrutés**
- **Présence systématique dans le top 50 des paradis fiscaux régulièrement publiés par les organismes spécialisés !**
 - **Déconnexion entre l'activité économique réelle des paradis fiscaux (population active, PIB) et l'importance des effectifs dans ces paradis**
 - **Surreprésentation (sureffectifs) de leur présence en effectifs au sein des paradis fiscaux au regard de la population active et du PIB**

- **Quantification de la surreprésentation (sureffectifs) dans les paradis fiscaux par rapport à la norme choisie (à savoir l'Allemagne + la France) conduisant à la mise en évidence d'une véritable armée de fisco-trafiquants :**

- **sur 40 paradis fiscaux étudiés (données disponibles), les effectifs Big4 s'élèvent à 224.277. La surreprésentation (sureffectifs) s'élève à 124.909 soit 55,7% des effectifs totaux**

Au Luxembourg ... !

Effectifs des Big Four : **7.519 personnes**

Effectifs dans l'administration fiscale : **922 !**

Progression en chiffres d'affaires de 2010 à 2017 (7 années) :

- pour l'ensemble des Big4 : +86,2%
- pour Deloitte : + 118,5%
- pour PwC : + 79,1%
- pour EY : +78,1%
- pour KPMG : +70,2%

Les données sont édifiantes. PwC n'a même pas dû avoir peur de l'affaire « Luxleaks » en novembre 2014, son chiffre d'affaires n'a pas faibli !.

Progression en effectifs de 2010 à 2017 :

- pour l'ensemble des Big4 : 64,6%
- pour Deloitte : + 120,0%
- pour PwC : + 42,5%
- pour EY : +50,0%
- pour KPMG : +75,0%

Population active du Luxembourg : 287.240 personnes ; soit 36,4 actifs par personne employée par les Big4 pour 2017

Si le nombre de personnes employées par les Big4 au Luxembourg reflétait autre chose que son statut de paradis fiscal, on devrait pouvoir le comparer à l'activité économique réelle de pays développés comme la France ou à l'Allemagne. En se basant sur les populations actives respectives du Luxembourg (287.240) et celle de l'ensemble France + Allemagne (73.355.110), les effectifs Big4 de cet ensemble s'élèveraient à ...

2.017.495 !!! contre 67.566 en réalité !

Chiffre d'affaires 2017 du secteur Tax des Big4 au Luxembourg : 327,1

millions € (29,9% du total). Le Ca Tax du Luxembourg représente 13,7% du Ca Tax de France + Allemagne cependant que sa population active en représente 0,39% et son PIB 1,0%

Toujours plus au Luxembourg !



Photo Deloitte

Les Big4 manquent d'espace vital !

Big4, Big chantiers pour reprendre l'expression d'un journaliste local

° Deloitte : nouveau bâtiment de 30.000 m2 livrable en octobre 2018 (tour principale de 60m de haut, 16 étages reliée par un vaste atrium à un second bâtiment de 22 mètres de haut. Coût de 100 millions €. Location prévue sur 15 ans.(quartier de la Nouvelle Cloche d'Or)

° PwC : nouveau bâtiment en 2014 (quartier Crystal Park)

° EY : nouveau bâtiment livré en 2015, 28.000 m2. Investissement de 100 millions € (Plateau Kirschberg)

° KPMG : nouveaux locaux en 2015 : 8.600 m2. Location locaux supplémentaires en 2017 : 3000 m2 (Plateau Kirschberg)

- BDO s'est également réimplanté en octobre 2016 (Cloche d'Or)

L'Etat luxembourgeois confie des clés de sa maison aux Big4 et consultants !

En 2015, le gouvernement luxembourgeois a confié une mission de cadrage de la modernisation des finances publiques au consultant en stratégie Mc Kinsey ; les 4 Big Four avaient été consultés pour la procédure restreinte d'appel d'offres. EY et PwC ont été retenus par le ministre des finances P.Gramegna pour la 2° phase du projet.

Loger les bénéficiaires dans les paradis fiscaux et les pertes ailleurs : De qui se moque-t-on ?

- Lors de la faillite bancaire de la **BCCI**, les firmes d'audits ont été déclarées responsables de dissimulations et avoir causé ainsi des torts importants aux clients et déposants de la BCCI » (Sénat US 1992)
- Lors des **faillites d'Enron, de Parmalat et de Worldcom** entre 2002 et 2004, des commissaires aux comptes de ces firmes ont omis de signaler des fraudes comptables. Suite à l'affaire Enron, le puissant réseau d'audit **Arthur Andersen** (85.000 salariés) s'est effondré en quelques mois par perte de confiance, après avoir été condamné par la justice américaine. **KPMG** a été critiqué par la Cour des faillites aux USA pour sa création de schémas de réductions fiscales sans fondement économique avant la faillite de **Worldcom**.
- Le rôle de **KPMG** comme fournisseur d'opacité a été mis en évidence en **2002**, lors d'une enquête d'une **Commission du Sénat américain**. En particulier, il a été révélé que KPMG investissait des sommes considérables pour développer et mettre en place des systèmes permettant d'échapper à l'impôt.
- **En 2003-2004, Deloitte** a été impliquée pour des montages visant à éviter à la **Deutsche Bank à Londres** de payer des impôts sur les salaires et cotisations sociales de ses employés. Elle a été condamnée par la Cour de Justice en 2016¹
- **En 2007, E&Y a été condamné pour avoir aidé Walmart** à éluder ses obligations fiscales pour 230 millions \$ sur 4 ans ; un document révélait ainsi qu'« il vaudrait mieux ce projet reste relativement discret ; si un nombre plus important de personnes étaient mises au courant de ces stratégies, il semblerait que cela créerait trop d'occasions de diffuser ces informations dans la presse ». (**E&Y, 1996**).
- C'est **PwC** qui a déclaré lors de **la crise des subprime (2008) Carlyle Capital Corporation** être en bonne santé financière, et **KPMG** a fait de même avec **Thornburg**, fournisseur de prêts hypothécaires. Tous deux ont fait faillite rapidement.
- **PwC auditionnait depuis des années SABMiller** (2° société de bière au monde, avant d'être rachetée récemment par ABInBev, implantée en Afrique et en Inde). Le nombre de ses filiales (65) présentes dans les paradis fiscaux dépasse le nombre de ses usines et brasseries sur le continent africain. L'île Maurice, les Pays-Bas et la Suisse sont les plaques tournantes de l'ingénierie fiscale de la société. Action Aid a évalué en 2010 que SABMiller a réduit sa facture fiscale d'un cinquième privant chaque année des pays pauvres d'au moins 30 millions \$.
- **En Belgique, la firme Lernout et Hauspie**, spécialisée en reconnaissance vocale, s'est retrouvée en faillite suite à des montages financiers que la firme **KPMG** approuvait depuis des années.
- **En Commission du Parlement britannique en 2013**, des représentants des Big Four ont tous déclaré à la fois qu'ils ne recommandaient pas de structures encourageant l'évasion fiscale et dans le même temps, **ils ont déclaré ensuite qu'ils recommandaient des structures ayant 50% de chances d'être acceptées** en Cour de Justice.
- **Luxleaks** : C'est **PwC** qui rédigeait et soumettait de manière hebdomadaire au gouvernement luxembourgeois les « rulings » (décisions anticipées) permettant à des centaines de multinationales de voir leurs impôts réduits drastiquement. C'est encore PwC qui a poursuivi, intimidé et menacé de diverses manières les membres de son personnel (**Antoine Deltour, Raphaël Halet**), auteurs de la fuite dans la presse. Et c'est encore PwC qui a obtenu une fouille au domicile de R. Halet au mépris du secret des sources (liberté de la presse) ; ce fait a été condamné par la justice française en décembre 2017. En Appel, Antoine Deltour finalement a été acquitté en ce mois d'avril 2018.
- **Dans un rapport britannique en 2017**, on déclarait : « Le blanchiment d'argent a été facilité par des professionnels et autres bureaux d'audit – les agences de contrôle britanniques ont pu observer que des cabinets d'audit et de révision de compte s'étaient engagés dans la criminalité, et de là rendaient possible le blanchiment ». En l'absence d'obligation d'informations pour les cabinets comptables, seules 10 personnes ont fait l'objet de sanctions pour avoir enfreint les réglementations en matière de blanchiment d'argent.

¹ Id. W.P. De Groen

Encore et toujours de récentes condamnations ..., en Grande-Bretagne et aux USA²

- **2014 – Affaire Vocalspruce/ fisc britannique** – la Cour d’Appel de Grande Bretagne décrit des montages fournis par *PwC* comme de pures fictions et les rejette.
- **2017 – Affaire Development Securities/douanes britanniques** – Le jugement rejette un autre montage proposé par *PwC*. Il visait à déplacer des fonctions de management de Grande-Bretagne vers Jersey et prétendait ainsi faire sortir certaines entités de l’entreprise de leurs obligations fiscales en Grande-Bretagne.
- **2015 – Affaire Pendragon plc et autres/douanes britanniques** – Le juge de la Haute Cour suprême britannique a déclaré à propos d’un schéma élaboré par *KPMG* en matière de TVA, permettant à des détaillants de voitures d’éviter le paiement de taxes : « A mon avis, le montage de *KPMG* constitue un abus de la loi ».
- **2014 (janvier) – Affaire Salem Financial/fisc américain** – Des montages élaborés par *KPMG* et la banque Barclays, connus comme des transactions complexes sous le nom de STARS, avaient pour résultat de réduire les impôts à payer aux Etats-Unis. Ils avaient été vendus à des firmes comme *AI*G, Microsoft, Intel, et Prudential. Pour le juge, il s’agissait de « montage abusifs visant à éviter l’impôt, de flux de cash tournant sur eux-mêmes, sans activité économique »
- **2013 – Affaire P&O (Peninsul&Oriental Steam Navigation/fisc britannique** – Un autre schéma de *KPMG* permettant un crédit d’impôt de 14 millions £, a été refusé par le tribunal. *KPMG* était à la fois auditeur et conseiller fiscal du groupe P&O. Les juges ont déclaré que « ces montages ont été conçus et mis au point dans le seul but d’échapper à l’impôt et que les transactions ainsi inventées faisaient « toutes parties d’une tricherie conçue pour « exploiter » la législation fiscale. P&O et ses filiales formaient ainsi un véritable jeu de charades ! »
- **2012 (1 novembre) – Affaire Iliffe News and Media Ltd/fisc britannique** – *Ernst & Young* a conçu pour son client d’audit largement bénéficiaire, - mais désireux de résister notamment à des demandes d’augmentation de salaires de son personnel -, un schéma d’évasion fiscale permettant de cacher ses bénéfices. Le montage portait sur 51,6 millions £ de Royalties et a été déclaré illégal .
- **2016 – Affaire Greene King Plc & Anor/fisc britannique** – Un autre schéma *d’Ernst & Young* a été déclaré illégal. Il impliquait des prêts entre société d’un même groupe.
- **2015 – Affaire Travel Document Service & Anor/fisc britannique** – *Deloitte* a promotionné un schéma permettant à des sociétés de créer des pertes fiscalement déductibles au travers de transactions financières complexes. Un directeur de ces sociétés a déclaré avoir été approché par *Deloitte* pour mettre au point ce montage. Le schéma visait à s’appuyer sur des banquiers qui recevraient des parts d’actions de sociétés spécialement créées à cette fin à Jersey et aux îles Caïmans.
- **2016 – Affaire UBS AG et DB Group Services/fisc britannique** – Les juges de la Cour suprême britannique ont rejeté les schémas présentés et déclaré qu’il n’y avait là-dedans « ni business, ni raisons commerciales, mais seulement des moyens d’échapper à l’impôt »

² “Tax Havens & the Tax Avoidance Industry” – ppt. Prem Sikka, prof. à l’université de Sheffield et Essex – Conférence européenne S&D, FEPS, ETUI , Bruxelles 9 avril 2018

La corruption : fréquente parmi les experts-comptables ?³

Selon une enquête réalisée entre juillet et septembre 2015, auprès de 1700 comptables au travers le monde, dont 400 en Grande-Bretagne, des pratiques non-éthiques sont profondément enracinées dans la profession,

- 48% des sondés ont fait l'objet – ou connaissait quelqu'un qui avait subi – de(s) pressions de la part d'un responsable hiérarchique ou d'un collègue en vue d'ignorer une correction faite sur une série comptable
- 4 sur 10 ont déclaré connaître des membres de leur staff de direction qui avaient pris une décision favorable à un résultat commercial pour une société ou un client alors même que la décision n'était pas éthique.
- Près des deux tiers ne pensent pas que les employés des sociétés d'audit soient protégés s'ils faisaient état de malversation en provenance de leurs clients.
- 66% des sondés pensent que de 5 à 10% des membres de leur profession ont aidé leurs clients à mettre au point des comptes délibérément faussés, alors qu'un dixième pensent que ce nombre s'élève à un quart (25%).

La Belgique n'est pas en reste ...

« Un champion de l'évasion fiscale pour évaluer les acteurs de la coopération non-gouvernementale », titrait une carte blanche parue dans le journal « Le Soir »⁴.

Sur base d'une évaluation réalisée par Deloitte, Alexandre De Croo, ministre de la Coopération au développement a supprimé l'accès aux subventions publiques de 20 acteurs non gouvernementaux (soit 20% du total des organisations soumises à évaluation).

Interpellé à la Chambre le 7 juin 2016, par Benoît Hellings (Ecolo) qui soulignait que « Deloitte s'organise au niveau mondial pour conseiller les grandes structures et entreprises dans leur évasion fiscale », le ministre affirmait que **« Deloitte n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par décision judiciaire... sinon, il n'aurait pas eu accès à ce marché ».**

La carte blanche reprenait en réponse au ministre, différentes casseroles, accrochées à Deloitte : en **Italie** lors de l'affaire Parmalat (2003), au **Québec** en 2016 pour infractions en faveur du parti libéral du Québec, au **Luxembourg** le 4 février 2016 pour comptes de clients italiens signés et antidatés en 2002, la peine touchant 4 de ses employés condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 10.000 euros d'amende. Enfin en **Espagne**, les 12,4 millions d'euros infligés par le Ministère de l'Economie à Deloitte pour avoir avalisé les comptes du groupe financier Bankia ; Deloitte se rendant juge et partie, en étant à la fois société responsable d'audit la banque et le consultant chargé d'en certifier les comptes.

Le coût de cet audit des ONG de coopération en Belgique, effectué en compagnie de la société BDO, était évalué entre 550.000 et 650.000 euros, somme qui aurait pu être affectée selon l'auteur à l'aide au développement, qui n'atteint toujours pas les 0,7% du revenu national brut que la Belgique s'est engagée à atteindre !

La Belgique, terre d'accueil des intermédiaires, créateurs de sociétés écrans

Sur base d'une étude, réalisée pour les Verts européens⁵, à partir des 11 millions de documents des Panama Papers, Offshoreleaks et Bahamas Leaks révélés par le consortium de journalistes ICIJ, **la Belgique compte 51 bureaux spécialisés dans la création de sociétés écrans, presque autant que l'Italie**, loin derrière la Grande-Bretagne 1540 ! Les plus connus sont BNP Paribas, Société Générale mais aussi UBS et Crédit Suisse (championnes avec près de 25.000 créations de sociétés-écrans), mais aussi les Big Four. Deloitte à elle seule, aurait contribué pour 1745 sociétés offshore.

³ <https://www.accountancyage.com/category/practice/audit/> - Chris Warmoll, 24 novembre 2015

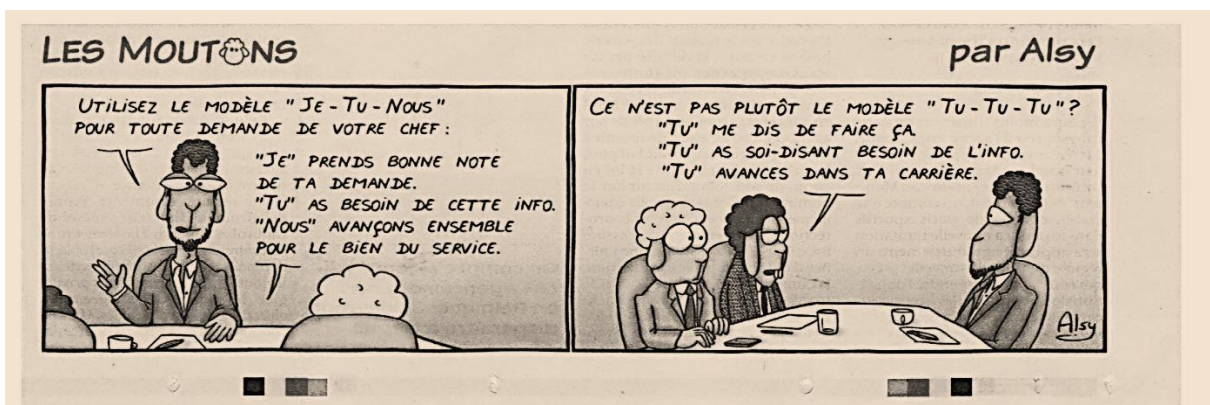
⁴ Jérôme Duval – CADTM, 16 juin 2016

⁵ 50 pros de l'évasion fiscale en Belgique – Vincent Georis, L'Echo 24 janvier 2017 p.5

Le rôle de KPMG dans le secret offshore, vu au travers des Panama Papers

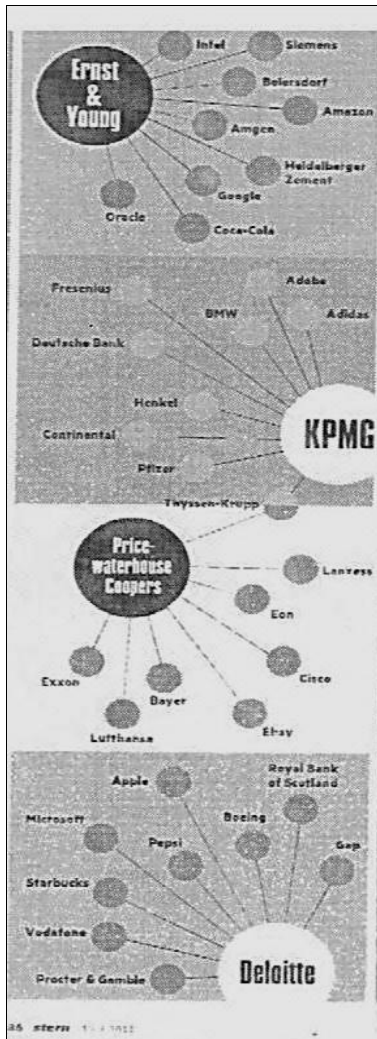


En avril 2018, les banques de l'île Maurice ont enfin bloqué 91 comptes liés à un investisseur Jean-Claude Bastos (Suisse Angolais), très proche des anciens dirigeants angolais et notamment du fils de l'ex-président Dos Santos. Il avait bénéficié jusque-là de ses liens très étroits avec la firme KPMG. Ainsi quand le cabinet d'avocat offshore Appleby s'était posé quelque question sur la crédibilité de Bastos, il avait pu s'appuyer sur le « confort » que représentait sa relation avec KPMG utilisé pour la révision de sa comptabilité. KPMG travaillait avec Bastos et son fonds Quantum Management à l'île Maurice. Des dizaines de millions de dollars ont été ainsi détournés d'Angola vers l'île Maurice et au-delà. La Cour suprême de l'île Maurice a décrété le blocage de 23 comptes bancaires. Une enquête d'ICIJ a montré que la filiale KPMG de l'île Maurice a continué à travailler avec Bastos et son fonds, alors que des réticences s'étaient manifestées chez Appleby à Jersey et île de Man. En réponse, un employé d'Appleby Suisse avait répondu par mail que ses liens avec KPMG en tant que réviseur aux comptes, était en fait une très bonne référence.



Extrait du journal « L'Écho »

Des normes comptables soutenues par les Big Four et créées pour relayer les intérêts privés des sociétés multinationales⁶



Un rien d'histoire ...

- Au commencement : une Commission des Nations-Unies consacrée aux sociétés multinationales. Dans les années 70, sous l'impulsion des pays en développement, elle pousse déjà à des bilans de sociétés établis géographiquement (par pays), proposition rejetée en 1977 sous l'influence des grandes multinationales. La Commission sera dissoute en 1993.
- En parallèle, des firmes comptables décidées à mettre sur le côté la-dite Commission des Nations-Unies. Pour ce faire, une organisation privée des bureaux d'audits (IASC, puis IASB) lance des normes internationales de comptabilité alternatives, dès 1973. Elles tendent à rejeter toute référence géographique. Ces normes sont acceptées en 2001 par l'Union européenne.
- La crise financière mondiale de 2008 pousse la société civile et des investisseurs responsables à réagir. L'OCDE, sous la pression du G-20, et l'Union européenne s'engagent dans la voie du bilan comptable pays par pays, en matière bancaire et d'extraction minières, mais elles freinent toutes deux sur le caractère public d'un CBCR et tentent de le transformer en une question fiscale (exigeant l'unanimité des pays membres de l'UE), plutôt que d'y voir **un aspect de transparence comptable lié à l'intérêt général**, à la responsabilité citoyenne et nécessaire à l'investisseur.

Les Big Four et les normes comptables rédigées par l'IASB⁷

Depuis leur début l'IASB et l'IASB ensuite en 2000, ont été dirigées par des d'anciens dirigeants des Big Four et des bureaux d'audit. En dépit de fortes réduction de leur influence au sein du Conseil de l'IASB, on compte toujours 4 des 12 membres ayant effectué de longues carrières au sein des Big Four en 2017. Leur contribution directe à l'IASB a été réduite de 60% en 2007 à 32% en 2010. En 2016, des contributions pour différente missions étaient versées à une fondation annexe de l'IASB, l'IFRS Foundation, desquelles 32% (soit 7,6 million £) venaient des Big Four. Les conseils nationaux pour normes comptables de l'IASB, sont parfois fortement sous l'influence des Big Four notamment au Japon, en Corée du Sud. De plus au niveau de l'Union européenne, ils font régulièrement partie intégrante de groupes chargés de combattre la planification fiscale agressive comme le Joint Transfer Pricing Forum, le Forum européen TVA et même de la plate-forme pour la bonne gouvernance, chargée de conseiller la Commission européenne !.

⁶ Accounting (f)or Tax : The global Battle for Corporate Transparencu – Markus Meinzer et Christoph Trautvetter, 24 avril 2018 –www.taxjustice.net

⁷ International Accounting Standards Board

Mon message-clé sera qu'aucun pays ne sera capable de combattre efficacement l'évasion fiscale s'il ne contrôle pas l'industrie qui est à la base de l'évasion fiscale et les Big Four en particulier. » (Prem Sikka)

« Ces derniers temps l'évasion fiscale pratiquée par Apple, Google, Microsoft, Amazon, eBay, Starbucks, Facebook, les Panama Papers, Luxleaks, Swissleaks (HSBC), et l'évasion/fraude fiscale Offshore ont occupé les grands titres de l'actualité. Cependant peu d'attention a été accordée à l'industrie de l'évasion fiscale qui les conçoit, les lance sur le marché et réalise ainsi des schémas de fraude et d'évasion fiscale à une échelle industrielle ...

... Les firmes d'audit, principalement les Big Four sont les acteurs principaux de cette industrie mondiale de l'évasion fiscale. Leurs réseaux internationaux et leur chiffre d'affaires de plus de 130 milliards \$ fournissent en abondance les ressources financières et politiques pour concevoir et vendre des schémas d'évasion fiscale. Ces bureaux d'audit vendent ainsi des schémas d'évasion fiscale à des sociétés et ensuite prétendent certifier les comptes de ces mêmes sociétés. Sans qu'on en soit surpris ces cabinets délivrent peu d'information significative sur l'évasion fiscale ainsi que sur les impôts qu'ils paient pour leur business dans chaque pays. »⁸

En conclusion, Prem Sikka propose les réformes suivantes pour commencer à maîtriser les Big Four :

- « Les schémas d'évasion fiscale mis à jour doivent être **sanctionnés** d'une amende égale à 10 fois le montant de l'impôt que l'on aurait éludé. Les partenaires responsables de la promotion de ce schéma doivent payer au minimum les 50% de cette sanction
- Les firmes **récidivistes** devraient être fermées
- Par principe, les responsables de ces schémas ne pourraient pas bénéficier de **contrats publics**, et donc bien sûr les Big Four
- Les conseils accordés par les firmes d'audit aux grandes entreprises doivent être **communiqués publiquement**
- Les cabinets d'audit devraient faire connaître les **honoraires pratiqués** en matière de conseil et d'évasion fiscale et s'ils ont des accords avec les entreprises pour se voir **ristourner** une proportion des sommes d'impôts ainsi évités.
- Il devrait y avoir une interdiction totale faite aux firmes d'audit de vendre des schémas d'évasion fiscale à leurs clients venus pour être révisés. »
- Les cabinets d'audit, dans un souci de saine concurrence et d'information du public, devraient communiquer **les impôts payés respectivement par leurs différents établissements dans les différents pays** où ils travaillent⁹

Alors narcotrafiquants et fiscotrafiquants ... ?

- Les narcotrafiquants se planquent, les fiscotrafiquants ont pignon sur rue, mais passent inaperçus, protégés par leur **statut d'expert** et des disciplines techniques qu'ils maîtrisent.
- La **violence** est un trait commun aux deux mafias. Les premiers tuent leurs concurrents dans une guerre sans merci, les seconds « absorbent » leurs concurrents au point de former un véritable cartel. Leur art de la manipulation est particulièrement pervers : ils parviennent à faire passer l'évasion fiscale pour de l'optimisation fiscale, donc de la bonne gestion
- **Les conséquences** sont incommensurables et affectent tous les domaines de la vie en société : éducation, justice, santé, infrastructures, lutte contre le réchauffement climatique. Ils font peser l'impôt sur le citoyen lambda, quand tout ceci ne mène pas au démantèlement des services publics ou de la protection sociale.

- En même temps, les fiscotrafiquants **conseillent les gouvernements des Etats** qu'ils pillent :
le voleur conseille, à grand prix d'ailleurs, ses victimes !

⁸ « Tax Avoidance : The role of the Accountancy Firms » – Prem Sikka – Université Essex et Sheffield (GB) - Intervention à la Conférence interparlementaire de coordination économique et de gouvernance dans l'Union européenne – Bratislava 17 octobre 2016

⁹ « Combating Corporate Tax Avoidance by requiring large companies to file their tax returns » - Prem Sikka 31 janvier 2018 – www.emeraldinsight.com/

- Et en Belgique ... toujours plus d'inégalités de revenus !

- Quelques constats¹⁰ : En 2016, la Belgique est le seul pays européen à avoir connu une diminution des salaires réels, suite au blocage salarial et au saut d'index décidé par le gouvernement Michel en 2015. Les ménages belges ont ainsi perdu du pouvoir d'achat. **La situation créée par les gouvernements depuis des décennies, et spécialement par l'actuel gouvernement Michel est plus que préoccupante. Elle rompt avec les équilibres trouvés précédemment en matière des plus faibles revenus et des droits sociaux.** Elle laisse la part belle aux plus hauts revenus ...
- **-Le revenu minimum** s'élève à 1531 euros. Il est insuffisant pour garantir une sécurité d'existence aux 130.000 salariés qui prestant ainsi (5% de l'ensemble des travailleurs).
- **-En matière de chômage** : 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1.000 euros par mois, 1 chômeur sur 5 reçoit moins de 750 euros et les indemnités de chômage sont limitées à 1688 euros. Le risque de pauvreté parmi les chômeurs s'élève à 40% par rapport aux 15% de la population. En décembre 2017, il restait bien 511.085 chômeurs et non 350.012 comme l'ONEM l'annonçait haut et fort, négligeant les travailleurs en temps partiel, jeunes au sortir de l'enseignement ...
- **-Le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS)** délivré par les CPAS, dernier filet de sécurité avant le « rien du tout » a, suite au nettoyage du chômage opéré sur injonction du gouvernement, augmenté de 40.000 unités et atteignent les 120.000 personnes. Le nombre d'étudiants vivants de ce revenu est passé de 3.654 à 27.133. Sans oublier que près de **90% des indemnités sociales** (pensions minimales, allocations d'insertions...) sont inférieures au seuil de pauvreté !
- **-Vu la faiblesse de leurs revenus et de leur pouvoir d'achat**, 21% des Belges déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts ;
- En 10 ans, **le nombre d'invalides** a augmenté de 67% passant à 391.000 personnes, 50% des travailleurs pensent que la manière dont leur travail est organisé, peut avoir des conséquences néfastes sur leur santé. Les absences au travail de trentenaires et quadras ont triplé en dix ans.
- **Les perdants de la mondialisation et des politiques d'austérité**
- **-Les travailleurs peu qualifiés sont davantage en risque de pauvreté : 31%. pour 18,8% en 2006.**
- Suivant Eurostat, **les différences de risque de pauvreté en Belgique entre populations étrangères (non nées dans l'Union européenne) et allochtones** sont parmi les plus élevées d'Europe, comparables à la situation en Grèce ou en Espagne ! En 2015, le risque de pauvreté pour les résidents non nés dans l'Union européenne était de plus de 50% contre 17% pour ceux qui y sont nés, à rapprocher de la discrimination à l'embauche et du taux de participation au marché du travail (allochtone : 70% - origine étrangère : 50%), ainsi que des difficultés rencontrées en matière de logement.
- Le dumping social, développé par **les travailleurs détachés** en provenance de pays de l'Union européenne à faibles salaires, a entraîné 6.000 pertes d'emplois dans les transports et plus de 20.000 dans la construction depuis 2010 alors que le nombre de travailleurs détachés y augmentait fortement.
- **L'écart salarial entre hommes et femmes** reste très important (20% en 2016 pour 28% en 1999), ceci étant dû notamment aux nombreux temps partiels occupés par les femmes. 45% des femmes salariées travaillent à temps partiels pour 10,8% chez les hommes. Près de la moitié des femmes reçoit une pension en-dessous de 1.000 euros. **Les familles monoparentales**, souvent des femmes avec leurs enfants, ont un risque de pauvreté de 41%, pour 15% pour l'ensemble de la population. La flexibilité accrue, les restrictions sur crédits-temps, les mesures en matière de pension ne peuvent qu'aggraver la situation des femmes.
- En 2016, 625.000 personnes ont travaillé comme **intérimaires** et 540.000 ont eu au moins un contrat d'un jour. 15.000 ont été intérimaires avec des contrats journaliers à l'année !
- **-Les jeunes**, suite aux mesures du gouvernement Michel, sont poussés à sauter dans le vide ... Les allocations d'insertion ont été limitées dans le temps, l'âge ramené de 30 à 25 ans, et un diplôme exigé pour les moins de 21 ans. Le nombre de jeunes bénéficiaires d'insertion est passé de 34.000 à 18.000 !

- **Pour le SPF Protection sociale, même si l'effet correcteur de la Sécurité sociale reste élevé en Belgique (44% contre 33% dans la moyenne européenne), l'efficacité est en baisse depuis 2005, en particulier pour les personnes dont c'est la principale source de revenus (chômeurs, pensionnés, malades de longue durée ...).**

¹⁰ L'ensemble des données ici présentes est repris du Baromètre socio-économique 2017 de la FGTB, ainsi que d'un article « Revenus et richesses : le grand écart – Monique Van Dieren, Contrastes – nov-déc 2017 pp.8-9